

COMITE TECHNIQUE DU 5 MARS 2021

Relevé de décisions

Présents :

Dominique Vienne, président
Arnaud Siccardi, GT2
Aurélien Daubaire, GT3
Lionel Ferrère, GT6
Jean-Marie Le Bourvellec, GT8

Pascal Gauci, SGAR
François Antonioli, GT2
Jacques Maunier, GT4
Olivier Bernard, GT6
Claude Haisman, secrétaire et GT8

Excusés :

Gilles Lesellier, GT1
Stéphanie Bascou, GT5,
Isabelle Alliot-Michoux, GT6

Sébastien Mariotti, GT5
Raphaël Serrier, GT6
Jean-Fabrice Vandomel, GT7

1/ POINTS DE SITUATION DES GT

GT2 :

- organisation d'une réunion de préfiguration le vendredi 12 mars à 9h00 entre MM. Vienne, Siccardi, Antonioli et Haisman,
- contacter le CNEPT pour savoir si le Club des acheteurs publics existe toujours et connaître ses réalisations. Voir les conditions pour que le GT2 facilite la relance de ce club, pour démultiplier l'action du HCCP.

GT3 :

- recherche d'un copilote à envisager (par exemple CERBTP) et besoin de mobiliser des acteurs du GT, notamment hors BTP,
- le tableau de bord est consistant sur les sujets délais de paiement en général et le secteur du BTP avec les données DRFIP, statistique publique et CERBTP. Les données CERBTP vont d'ailleurs être enrichies sur le plan de relance notamment, mais beaucoup moins sur le reste (services, alimentaire, etc.) car les données existantes sont plus parcellaires,
- les pistes : données REAP (« recensement économique de l'achat public », outil EVAMAP et partenaires associés SBA,
- la phase recensement des études prévue pour 2021 est à lancer. En amont, organiser une réunion politique des études. Il est demandé de recenser les études par grande étapes, quelles que soient les familles d'achats (services, alimentation, BTP, ...).

Le président propose que ces grandes étapes puissent être :

- *études des chaînes de valeur pour identifier les relocalisations possibles,
- *études programmation / planification pour permettre l'anticipation,

*études des acteurs publics/privés pour clusteriser/monter en compétence/mutualiser.

- réaliser un maquettage de tableau de bord pour les grands secteurs d'achat publics (en cherchant à standardiser les indicateurs choisis quelles que soient les familles d'achats et leur disponibilité) et, y compris en y mettant les données nécessaires, même si elles n'existent pas à cette heure : « une donnée manquante est aussi une donnée ».

GT4 :

- organisation d'une réunion fin mars avec les donneurs d'ordre et les entreprises sur l'avancement des travaux (appel d'offre formation, présentation par l'ADIR d'un panorama de l'existant en matière d'information sur les marchés, promotion de la production locale, SBA, EVAMAP...),
- création de 3 sous-groupes (BTP, alimentaire/cantines, prestation intellectuelles),
- contact avec Achatpro.re pour réaliser le recensement des savoirs faire locaux. Par défaut voir application SILEX.

GT5 :

- mener une réflexion sur le « zéro carbone dans la commande publique »,
- contacter le club des acheteurs via le CNFPT.

GT 6 :

- La MDEN a programmé 12 matinées de sensibilisation aux marchés réservés sur le premier semestre 2021. Actuellement, une matinée s'est déroulée dans l'Est sur les marchés réservés IAE mais deux matinées ont été annulées en raison de l'interdiction de se réunir à plus de 6 personnes.
- Principales actions menées prochainement :
. sensibilisation aux marchés réservés,
. information des entreprises, via la CCIR,
. animation du réseau des facilitateurs,
. Trophées de la commande publique (en lien avec le GT7) : lancement du concours lors de la Journée du Territoire et remise des trophées en fin d'année.

GT 7 :

- Organiser la réunion avec le groupe de travail concernant la refonte de la plateforme EVAMAP (le SGAR vérifiera ce qui a été initié en Occitanie en 2018),
- Assurer le suivi auprès de l'ADIR qui est en charge du SBA.

Il convient de bien identifier les 3 temporalités qui relèvent d'un marché public :

. l'amont : recensement des besoins (déclaratif),
. le pendant : marchés en cours d'exécution (pas d'intervention possible du HCCP),
. l'aval : vérification de l'exécution réelle des marchés (via EVAMAP notamment).
- Assurer le suivi de la démarche concernant les trophées du territoire en lien avec le GT 6,
- Programmer avant la fin du mois de mars le deuxième GT concernant l'innovation dans la commande publique

GT 8 :

- mettre à jour le fichier transmis par la FRBTP,
- solliciter les sous-préfets d'arrondissements pour lever certains points de blocage,
- réunion de lancement entre le président et les deux coanimateurs C. Haisman et JM Le Bourvellec, le 16 mars à 10h30.

2/ DÉVELOPPEMENT DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE :

Remettre de la fermeté par rapport aux entreprises de maîtrise d'œuvre n'appliquant pas la réglementation tout en faisant preuve de persuasion et de pédagogie (lister les entreprises concernées) :

- Lancer rapidement une étude sur les pratiques en la matière, avec l'appui des signataires de la convention CHORUS,
- Effectuer un rappel des règles sous courrier signé par le préfet.

3/ EVAMAP :

Relancer rapidement autour du GT4 son usage et sa compréhension (cf. les commentaires du président du HCCP en annexe de ce relevé de décisions),

4/ AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE :

Contacteur la DEAL et l'ADEME pour vérifier l'existence ou proposer un plan de décarbonisation.

5/ CHARTE DU HCCP :

Engager les membres de la communauté notamment les collectivités intéressées qui auraient l'intention de formaliser leur souhait d'être pilotes en la matière.

6/ DÉLAIS DE PAIEMENT DES COLLECTIVITÉS :

Le comité régional des financeurs, créé sous l'égide de l'ANCT, va être prochainement élargi (ADEME,...) et se réunira fin mars/début avril.

Il convient d'informer les membres du HCCP de son existence et de ses objectifs....

7/ PAIEMENT FOURNISSEUR ANTICIPE (PFA) :

Nouvelle appellation de l'AIF (affacturage inversé collaboratif) pour lequel La Réunion est préfiguratrice, tout comme la Martinique.

Désormais les banques sont intéressées par ce produit.

Le GT2 fournira le logigramme (pré-requis à lever) et organisera une réunion avec la DRFIP, le Médiateur des entreprises et les collectivités les plus avancées en la matière.

* * *

Annexe au relevé de décisions du comité technique du 5 mars 2021 (EVAMAP)

Commentaire du président du HCCP en date du 27/02 en réponse à des remarques du pilote du GT7

Evamap sera utilisé lorsqu'il sera **porté et promotionné** par des acteurs publics et privés.
L'outil ne peut pas être la finalité.

Aussi je partage la tenue d'une réunion de travail avec les bonnes personnes, pour "redynamiser" l'intention de EVAMAP et son lien avec les conventions SBA.

De plus, il est intéressant de bien distinguer les différents sujets qui peuvent être confusant pour certains.

1 - mesurer les impacts des stratégies d'achat publics pour adapter les pratiques des stratégies d'achats

- Avoir une datavisualisation des marchés **attribués** pour mesurer l'impact des stratégies du bon achat. Cette obligation de statistique d'attribution permet de mesurer si l'amont est bien pensé (accessibilité, dimensionnement, clauses....)
- Avoir une vision collaborative des réalités de nos pratiques pour progresser ensemble.
- utiliser un contexte favorable, car les MO ont l'obligation de transmettre à l'OECP leurs marchés attribués, avec un format opendata qui contient toutes les informations souhaitées. Il n'y a aucune modification à demander, juste se connecter....

2 - mesurer les intentions prévisionnelles d'achats publics pour piloter la planification et la saisonnalité de la commande publique

Ce n'est pas dans le scope actuel des conventions SBA puisque ce type de présentation des marchés à venir, se déroule lors des journées du territoire et cela, quel que soit le moyen de recensement interne aux donneurs d'ordres.

Mais oui cela est une mission de la CERBTP pour le bâtiment uniquement (à élargir effectivement aux marchés de prestations intellectuelles).

Je ne sais pas s'ils ont des outils digitaux pour collecter / analyser / partager ces recensements.

Oui, il serait intéressant que le HCCP dispose d'un outil de recensement (par déclaratif des MO) des marchés publics prévisionnels pour TOUTE la commande publique soit 1,8 milliard d'euros et pas seulement le BTP. Le même que la CERBTP élargi à tout type de marchés.

À poser ce type de projet : qui porte, qui paye et comment obtenir adhésion des MO pour faire vivre l'outil, comme pour EVAMAP ?

Au sens technique, ce type de fonctionnalité est extensible dans l'outil EVAMAP, avec une spécification des attendus.

3- mesurer les AO en cours

Dans les régions Bretagne, Occitanie..., il y a eu des démarches d'unification de places de marchés, des AO en consultation pour simplifier la recherche des entreprises.

À voir si c'est un projet à initier au sein du GT7.

La limite est la libre administration de chaque collectivité de choisir son outil de place de marché.